

— La presse catholique romaine se compose actuellement de trois journaux, ce qui est peu. Nous avons d'abord l'*Osservatore Romano* fondé en 1860 et qui est l'organe officieux du Saint-Siège. Cette situation privilégiée ne laisse pas que de lui causer des embarras et l'empêche d'avoir cette vie, cette activité, qu'un journal doit nécessairement posséder pour se faire lire de ses abonnés et augmenter sa diffusion. Si c'est le cas de tous les officieux, quand il s'agit du Souverain-Pontife et de l'Eglise c'est encore bien plus grave. Nous en avons eu des exemples où le grave *Osservatore*, qui avait fait quelques articles sur des sujets d'actualité, devait, dans les numéros suivants, expliquer tellement le sens et la portée de ces mêmes articles qu'on finissait par n'y rien comprendre.

— On s'est demandé bien souvent, en conséquence, comment un lecteur de l'*Osservatore Romano* pouvait distinguer ce qui appartenait aux rédacteurs du journal d'avec ce qui provenait d'une autorité plus haute. Voici deux moyens de faire cette distinction, dont l'importance pratique saute aux yeux. La rubrique spéciale « *Nostre informazioni* » est presque officielle. C'est là où l'on trouve les nouvelles que le Souverain-Pontife veut faire connaître. Mais la place consacrée à ces informations est exigüe. Dans le corps du journal on trouve aussi des articles, spécialement en première page, où l'on dit : « Nous sommes autorisés à déclarer, etc... » Cette manière de parler indique encore que le journal est officieux en cette matière, qu'il a pris ses instructions au Vatican et n'en est que le porte voix. Cette interprétation, qui était toute naturelle, a été confirmée par une note parue il y a quelques jours dans l'*Osservatore* et où ce journal lui donnait précisément le sens dont nous parlons.

— A côté de l'*Osservatore Romano*, vient de paraître, sinon un nouveau journal, au moins une feuille d'information. C'est la *Corrispondenza romana*, d'allure complètement officieuse, et dont